

4^e TROPHÉE PUJOLS

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Échiquier Villeneuvois &
Club des 4 cantons

Organisent

Le 4^e Trophée Pujols

Dimanche 13 juin 2021

Salle du Palay 47300 Pujols

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 88^e Congrès de la FIDE à Goyruk (Antalya, Turquie), applicables au 1^{er} janvier 2018
- L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » et l'article III5 « Fin de partie au KO » s'appliquent.
- Le délai de forfait est de dix minutes.
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés mineurs FFE et aux joueurs étrangers mineurs classés FIDE
- Les appariements sont réalisés au système suisse intégral (règles FIDE C.04)
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglés leurs droits d'inscription à l'heure prévue pour la cloture

ARTICLE 3 HORAIRES

- | | |
|--------------------|-----------------|
| ▪ Accueil: | 09h 00 - 09h 30 |
| ▪ Ronde 1: | 10h 00 - 10h 40 |
| ▪ Ronde 2: | 10h 45 - 11h 25 |
| ▪ Ronde 3: | 11h 30 - 12h 10 |
| ▪ Ronde 4: | 13h 30 - 14h 10 |
| ▪ Ronde 5: | 14h 20 - 15h 00 |
| ▪ Ronde 6: | 15h 10 - 15h 50 |
| ▪ Ronde 7: | 16h 00 - 16h 40 |
| ▪ Remise des prix: | 17h 00 |

ARTICLE 4 CADENCE

Chaque joueur dispose de 20 minutes

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription est de 10 €

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants, dans l'ordre:

- 1 - Buchholz tronqué
- 2 - Cumulatif
- 2 - Performance

ARTICLE 7 RÉCOMPENSE

Coupes et médailles

Prix en nature

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre principal: Pierre LAPEYRE Arbitre Fédéral Elite 2

ARTICLE 9 DIVERS

- Interdiction de fumer et/ou vapoter.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Une enquête pour forfait non justifiée sera menée par l'arbitre.
- Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8- C.04.2 LA).
- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement oral, deux avertissements entraînent l'exclusion du tournoi et la transmission d'un dossier à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné.

ARTICLE 12 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement et la « Charte du joueur d'Échecs »

Pour l'organisation,

Stéphane Incardona

L'arbitre,

Pierre Lapeyre

